

Est inscrit sur l'inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général le site constitué par les gorges de la Bourne du Pont de la Bourne, (pont du chemin des Garrands au Bois Barbu) au pont de la Goule Noire, communes de Villards de Lans et Rencurel (Isère)

Délimitation du site. Au Nord commun de Villards de Lans

- limite des parcelles 690.696.695, section A - ligne parallèle à 100m de la Bourne à travers les parcelles 854.864.866.867.873.929, section A jusqu'à la commune de Rencurel.

Commune de Rencurel

Limite des communes de Villards de Lans et de Rencurel jusqu'au ruisseau de la Pierre - limite Nord des parcelles 644. 614 section E - ligne parallèle à 100M de la Bourne à travers les parcelles 500.504.501.476p section E - perpendiculaire menée de l'angle N.O de la parcelle 476p à la Bourne à travers les parcelles 479.49 section E.

A l'Ouest: limite des départements de l'Isère et de la Drôme

Au Sud: Commune de Villards de Lans

Limite Ouest de la parc. 206 section E - parallèle à 100M de la Bourne à travers les parcelles 111.109.108.107 section F

- limites Ouest et Sud de la parcelle 4 section F - limite Sud de la parcelle 3 Parallèle à 150M de la Bourne à travers les parcelles 313bis.305.304 section G.

- limite Sud des parcelles 280.2.3.25.31.30.57.74.75.78. section G.

- A l'Est: Droite joignant l'angle Sud Est de la parcelle 78 section G à l'angle Nord Est de la parcelle 690 section A

Parcelles cadastrales visées

A1 à 4. 25 à 31.49.57 à 66. 74A 78. 80. 81. 107 à 111. 206 à 280. 304 à 313bis 476. 494 à 501. 614. 615. 644. 646. 647. 689.690 à 696. 854 à 864. 866 à 868. 929.